



Elections CNRACL : J'ASSURE AVEC LE VOTE CGT

La CNRACL est la Caisse de retraite des agents titulaires et stagiaires de la Fonction publique territoriale et hospitalière.

Elle rassemble un peu plus d'un million de retraité-e-s et un peu plus de 2 millions d'actif-ve-s de Métropole et des Départements d'Outre-Mer (Antilles, Guyane, Réunion, Mayotte).

C'est une caisse viable, puisqu'actuellement 2 actif-ve-s contribuent à la pension d'un-e retraité-e. Elle pourrait l'être encore davantage si les contractuel-le-s de nos deux versants étaient majoritairement titularisé-e-s.

Contrairement aux dires de nos gouvernements, notre caisse est excédentaire. De ce fait, elle renfloue les régimes des non-salarié-e-s à hauteur de 30% des cotisations perçues. Depuis 1974, la CNRACL leur a versé 70 milliards d'€.

C'est une des seules caisses de retraite dont le conseil d'administration est élu par les salarié-e-s et les retraité-e-s qui en dépendent. Cette élection est essentielle pour peser sur l'application des décisions des ministères de tutelles. Plus la participation sera importante, plus les élu-e-s CGT pourront défendre les revendications des affilié-e-s.

L'avenir de nos retraites est un enjeu trop important pour se réfugier dans l'abstention ou le vote « inutile ». Le droit de voter pour ses représentant-e-s à la caisse de retraite n'est pas acquis à vie. La meilleure façon de défendre ce droit démocratique c'est d'en user !

Votez et faites voter pour la CNRACL !

Les résultats des réformes régressives de 1993 (Balladur), 2003 et 2010 (Fillon), 2014 (Ayrault) se cumulent :

- le niveau des pensions recule.
- le report d'année en année de la date de la « revalorisation » des pensions de janvier à avril, puis en octobre de l'année suivante se concrétise en 2014 par une augmentation NULLE. Cette atteinte grave à notre pouvoir d'achat est intolérable. Au 31/12/2013, le plus grand nombre de pensionné-e-s se situe dans la tranche de pension mensuelle nette de 1 100 à 1 200 euros. Alors que nos charges augmentent (énergie, alimentation, logement, droit à la santé...) le blocage des pensions est inacceptable.
- l'imposition de la bonification enfants (10% / 3 enfants, 15% / 4 enfants, etc) à partir du 1^{er}/01/14 .



Les femmes retraitées de nos secteurs (71,7% en 2013) sont les premières touchées par les basses pensions et les mesures de durcissement imposées par les réformes, notamment celle du « minimum garanti ». En 2011, 32% des pensionné-e-s étaient concerné-e-s. Les bas salaires des emplois dits « féminins », les carrières incomplètes subies par de nombreuses femmes et l'interruption d'activité pour élever les enfants coûtent cher à l'heure du calcul des pensions.

Les veuves se retrouvent dans une situation similaire ainsi que les salarié-e-s parti-e-s en invalidité.

NON, les retraité-e-s de la Fonction Publique Territoriale et Hospitalière ne sont ni des nanti-e-s, ni des privilégié-e-s !

Pour qu'elles/ils aient droit à une vie sociale épanouie, valorisante, il faut des moyens, tant en matière de pouvoir d'achat que de prise en charge des besoins de santé et de perte d'autonomie. Pour préserver la santé des retraité-e-s, la CGT exige la mise en place du suivi post-professionnel.

Le Fonds d'Action Sociale

Notre Fonds d'Action Sociale (FAS), créé en 1975, constitue une des spécificités de notre régime CNRACL, regardé soit avec méfiance, soit avec envie. Il est de la responsabilité collective qu'il serve aux besoins des retraité-e-s. Ces aides apportent un plus à 7% des retraité-e-s : santé, chauffage, aide mutuelle, adaptation/amélioration de l'habitat, ... Combien de retraité-e-s ne connaissent même pas l'existence de ces aides ! Elles représentent un droit pour toutes et tous. Le FAS est contesté par un rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales), et les ministères, dans une pure logique comptable, le considèrent trop généreux, alors qu'aujourd'hui le plancher de ressources pour une personne seule (1 060 euros) dépasse à peine le seuil de pauvreté (956 euros). Au Conseil d'Administration de la CNRACL, les Administratrices-teurs CGT sont les seul-e-s à avoir systématiquement voté contre la baisse des plafonds de ressources, à demander leur revalorisation et l'augmentation des finances dédiées au FAS.

Actif-ve-s et retraité-e-s, notre combat est le même pour conserver la bonne situation financière de notre caisse. Exigeons des tutelles (représentants du gouvernement) la mise en œuvre des délibérations du Conseil d'Administration qu'elles ont bloquées, refusons leur logique purement financière vis à vis de notre Caisse, donnons à notre FAS les moyens nécessaires à son évolution.



La retraite est un droit solidaire, une continuité de la vie salariée. Attaché-e à ma caisse de retraite, je la défends, je vote dès le 20 novembre et avant le 4 décembre 2014. J'assume AVEC LE VOTE CGT !



Notre caisse est menacée par :

- la suppression massive des emplois statutaires,
- la privatisation et l'externalisation des services,
- la précarité de l'emploi,
- le blocage du point d'indice,
- la part grandissante des primes dans le traitement, non soumises à cotisations pour la retraite,
- le Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP) : véritable fonds de pension déguisé.

Modalités de votes sous deux formes possibles :

Du 20 novembre au 4 décembre :

- 👉 **Par voie électronique.**
 - 👉 **Par correspondance le cachet de la Poste faisant foi.**
- Toute enveloppe postée après le 4 décembre ne sera pas comptabilisée.**

LA CGT PROPOSE :

- ➔ Indexer les retraites sur les salaires et pas sur les prix ! Appliquer sur les pensions les améliorations des grilles indiciaires des actif-ve-s.
- ➔ Revaloriser les pensions à hauteur de 75% du dernier traitement perçu pour une carrière complète, et un minimum qui ne soit pas en-dessous du SMIC-CGT à 1700€.
- ➔ Rattraper immédiatement le niveau de pension de 300€.
- ➔ Garantir une réelle égalité femmes-hommes.
- ➔ Porter à 75% le montant de la pension de réversion.
- ➔ Relever le Fonds d'Action Sociale et élargir le nombre de ses bénéficiaires à hauteur des besoins, soit au moins 10% des retraité-e-s et garder sa gestion par le Conseil d'Administration élu, et non par un guichet unique qui entraînerait une action sociale à minima tout régime de retraite confondu.
- ➔ Élaborer un projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement (en cours) qui ne soit pas construit au détriment des retraité-e-s et sans l'avis des acteur-trice-s concerné-e-s.
- ➔ Assurer le financement de notre système par répartition : les moyens financiers existent. Cela passe par l'arrêt de la casse des services publics, la titularisation de tous les précaires, l'augmentation du salaire indiciaire, l'intégration des primes dans le traitement, la modification de la répartition des richesses en faveur du travail, la taxation des revenus financiers.

Notre liste est composée de militantes et militants actif-ve-s et retraité-e-s issu-e-s de différentes régions, de secteurs sociaux professionnels divers, des catégories A, B et C, de toutes les filières. Elles/ils sont donc au plus près de vos besoins et des réalités que vous vivez au quotidien.

Candidat-e-s retraité-e-s

Noms et Prénoms	Professions	Département
Nicole BERNABE	Aide-soignante	Nord (59)
Claude BARRE	Sapeur pompier	Finistère (29)
Michel LÉBOUDQUIL	Infirmier de secteur psychiatrique	Morbihan (56)
Sabine CAMATTE	Auxiliaire de puériculture	Haute-Loire (43)
Marie-Ange CARDAN	Adjoint des cadres hospitaliers	Paris (75)
André MAURIN	Adjoint technique principal	Rhône (69)
Monique DURRIEU	Kinésithérapeute	Haute-Garonne (31)
Alberf LE MONNIER	Attaché	Orne (61)

Candidat-e-s actif-ve-s

Noms et Prénoms	Professions	Département
Monique RIVEAU	Adjointe administrative principale	Gironde (33)
Cécile MARCHAND	Infirmière	Paris (75)
Jean-Luc GIBELIN	Directeur hôpital	Seine-Saint-Denis (93)
Ludovic DEGRAEVE	Sapeur pompier	Finistère (29)
Corinne MICHEL	Aide-soignante	Haute-Loire (43)
Aldo PITARRESI	Adjoint technique principal	Ariège (09)
Jean-Maurice MARION	Aide-soignant	Rhône (69)
Marie-Laure AGARD	Rédactrice principale	Charente (16)
Sylvie SEBASTIEN	Aide-soignante	Eure-et-Loire (28)
Maryse DUBOURG	Auxiliaire de soins	Gers (32)
Pascale JOURDAN	Infirmière	Bouches-du-Rhône (13)
Nathalie KERN	ATSEM	Haut-Rhin (68)
Marie-Laure LEGRAND	Monitrice Éducatrice	Alpes-Maritimes (06)
Stéphane DUMEZ	Technicien principal	Nord (59)
Françoise GENG	Adjoint des cadres hospitaliers	Bas-Rhin (67)
Didier DUMONT	Agent de maîtrise	Paris (75)
Ghislaine JOACHIM	Technicienne de laboratoire	Martinique (97)
Hervé GUYON	Educateur Activités physiques et sportives	Jura (39)
Marceline SEVERAC	Infirmière	Finistère (29)
Yvette HAVARD	Adjointe technique	Rhône (69)
Dominique DESBONNET	Auxiliaire de puériculture	Nord (59)
Nathalie DIEUDONNE	Adjointe administrative	Ardennes (08)
Christine BERTIN	Infirmière	Somme (80)
Michel TESSIER	Adjoint technique	Indre-et-Loire (37)

VOTER CGT, c'est se donner la garantie d'avoir des administratrices et administrateurs qui défendront nos intérêts de retraité-e-s !

C'est une profession de foi, ce n'est pas un bulletin